



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le marché libre des bois de la forêt publique du Québec, Bilan quinquennal 2013-2018

Bureau de mise en marché des bois
Mai 2019

Québec 

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web
www.bmmb.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN (PDF) : 978-2-550-83492-2

Table des matières

Sommaire.....	3
1 Introduction.....	5
2 Mise à l'enchère des bois	7
2.1 Un mécanisme d'enchère répondant aux conditions d'un marché libre	7
2.2 Améliorations apportées au mécanisme de mise en marché	9
2.3 Résultats de l'offre et des ventes de bois	10
2.3.1 <i>Volumes de bois offerts et vendus</i>	10
2.3.2 <i>Taux d'adjudication</i>	12
3 Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre	15
3.1 Échelle et critères d'analyse	15
3.2 Évaluation et résultats de la représentativité	16
3.3 Faits saillants et analyse par région.....	17
3.4 Atteinte des objectifs de représentativité	21
4 Résultat des objectifs visés par le marché libre	23
Objectif 1 : Ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique.....	23
Objectif 2 : Encourager la performance et l'utilisation optimale de la ressource.....	24
Objectif 3 : Obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d'enchère aux bois sous garantie d'approvisionnement	25
Objectif 4 : Contribuer à la défense du Québec dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier	27
5 Conclusion.....	29

Liste des figures

Figure 1 - Territoires de mise en marché du BMMB – période 2013-2018.....	8
Figure 2 - Processus de mise en marché des bois	8
Figure 3 – Portrait des volumes offerts et vendus sur le marché libre par type de volumes- Période 2013-2018	10
Figure 4 - Portrait par région d'attribution des volumes cibles, de l'offre et de la vente aux enchères de volumes réguliers - Période 2013-2018.....	11
Figure 5 - Comparaison du taux d'adjudication du BMMB et du taux de récolte des garanties d'approvisionnement toutes essences – Période 2013-2018	14
Figure 6 – Répartition des types d'acheteurs sur le marché libre basée sur les volumes vendus - Période 2013-2018	23
Figure 7 – Représentation des volumes totaux vendus sur le marché libre par région d'attribution et ratio des acheteurs sans garantie d'approvisionnement - Période 2013-2018.....	24
Figure 8 - Comparaison du nombre de destinations en garantie d'approvisionnement et sur le marché libre - Période 2013-2018.....	25
Figure 9 – Valeur marchande des bois sur pied de SEPM et indice Pribec par année...	27

Liste des tableaux

Tableau 1- Taux d'adjudication au 1 ^{er} tour des volumes réguliers toutes essences	12
Tableau 2 - Portrait des volumes réguliers invendus toutes essences au 1 ^{er} tour.....	12
Tableau 3 - Critères d'analyse de la représentativité	16
Tableau 4 - Résultats selon les cinq critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs sélectionnés par le BMMB et les chantiers offerts aux BGA	18
Tableau 5 - Résultats selon les cinq critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA	20

Le marché libre des bois de la forêt publique du Québec

Bilan quinquennal 2013-2018

Sommaire

L'établissement d'un marché libre des bois dans les forêts publiques du Québec constituait un des changements majeurs introduits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier adoptée en 2010. Les mécanismes de mise en marché implantés assurent l'efficacité des enchères par des règles rigoureuses permettant l'obtention d'un juste prix.

Pour la période quinquennale 2013-2018, le Bureau de mise en marché des bois a fixé le volume minimum requis à offrir sur le marché libre des bois à 25 % du volume disponible à la récolte. Durant cette période, le Bureau de mise en marché des bois a mis à l'enchère un total de 38 Mm³ de bois. De ce nombre, 33,5 Mm³ ont trouvé preneurs. La cible d'offre initiale fixée à 29,6 Mm³ a ainsi été atteinte et dépassée. Ce volume de bois a été remporté par plus de 130 acheteurs différents, dont plus de la moitié n'ont pas de garantie d'approvisionnement. Par ailleurs, le nombre élevé de destinations des bois récoltés démontre que le marché libre encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière.

Le succès des ventes sur le marché libre a été, durant cette période, équivalent au taux de récolte des garanties d'approvisionnement. De plus, les secteurs offerts et vendus par le Bureau de mise en marché des bois avaient des caractéristiques comparables à ceux offerts et récoltés en garantie d'approvisionnement, ce qui a assuré la représentativité des données de référence utilisées pour établir la valeur marchande des bois sur pied et l'équité entre les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et les acheteurs sur le marché libre.

Au cours de la période quinquennale, le Bureau de mise en marché des bois a amélioré les mécanismes de mise en marché tout en s'assurant de conserver la rigueur du processus d'enchère. Cela a contribué à obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d'enchère aux bois sous garantie d'approvisionnement et a fait en sorte que l'ensemble des bois récoltés dans la forêt publique a été tarifé à sa juste valeur marchande.

Au Québec, la valeur marchande des bois sur pied est en lien direct avec les prix sur les marchés des produits finis. La mise en place des enchères n'a pas eu d'effet sur cette dynamique. Il a été démontré que les règles de mise en marché mises en place sont robustes et font en sorte que les prix qui résultent des enchères sont des prix de marché valides.

Cette version de mai 2019 intègre des informations mises à jour à la suite de la publication du document « Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre, période quinquennale 2013-2018 ».

1 Introduction

Depuis 2013, 25 % des bois de la forêt publique voués à la récolte sont alloués par un mécanisme d'enchères au Québec. Ces ventes sont réalisées par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Il s'agit d'un des changements majeurs introduits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (la Loi) (RLRQ, chapitre A-18.1) adoptée en 2010. Le BMMB a commencé les ventes à l'enchère en janvier 2011 pour être fin prêt en avril 2013 alors que prenait place le nouveau régime forestier, les deux premières années de ventes (2011-2012 et 2012-2013) correspondant à l'implantation du marché libre et à la mise en œuvre du mécanisme de ventes à l'enchère.

Les objectifs du marché libre des bois sont les suivants :

1. Ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique;
2. Encourager la performance et l'utilisation optimale de la ressource;
3. Obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d'enchère aux bois sous garantie d'approvisionnement;
4. Contribuer à la défense du Québec dans le cadre des litiges commerciaux touchant le secteur forestier.

Le présent bilan présente les faits saillants d'une première période de cinq ans concernant les ventes à l'enchère et l'atteinte des objectifs de l'implantation d'un marché libre des bois en forêt publique.

2 Mise à l'enchère des bois

Cette section présente les mécanismes de mise en marché qui ont été instaurés et utilisés par le BMMB au cours de la période 2013-2018. Elle fait état des ajustements apportés au processus de mise en marché **et brosse un tableau de l'offre de bois et des ventes réalisées.**

2.1 Un mécanisme d'enchère répondant aux conditions d'un marché libre

Le mécanisme d'enchère a pour but d'instaurer des conditions de marché assurant l'obtention d'un juste prix lors de la vente des bois. À ce titre, l'établissement de règles rigoureuses et le maintien de celles-ci permettent l'efficacité des enchères et la prévention de la collusion. Les principales caractéristiques du système d'enchère de bois au Québec¹ consistent à :

- Avoir des règles d'inscription au Registre des enchérisseurs qui assurent l'ouverture du marché à un maximum d'enchérisseurs;
- Avoir une offre de secteurs représentatifs de ceux récoltés par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) en forêt publique;
- Utiliser des enchères fermées au premier prix;
- Exiger des garanties financières au dépôt des soumissions et à l'exécution des contrats;
- Établir un prix estimé, un prix de réserve et un prix minimum ainsi que des règles particulières entourant leur divulgation;
- Ouvrir les soumissions à huis clos, en présence d'un observateur externe pour attester du respect des procédures;
- Divulguer le montant de la vente et l'identité de l'enchérisseur gagnant sur le site Web du BMMB.

Prix estimé, prix de réserve, prix minimum

Le **prix estimé** correspond à la meilleure estimation faite par le BMMB. Il donne aux enchérisseurs une indication de la valeur du secteur à l'enchère.

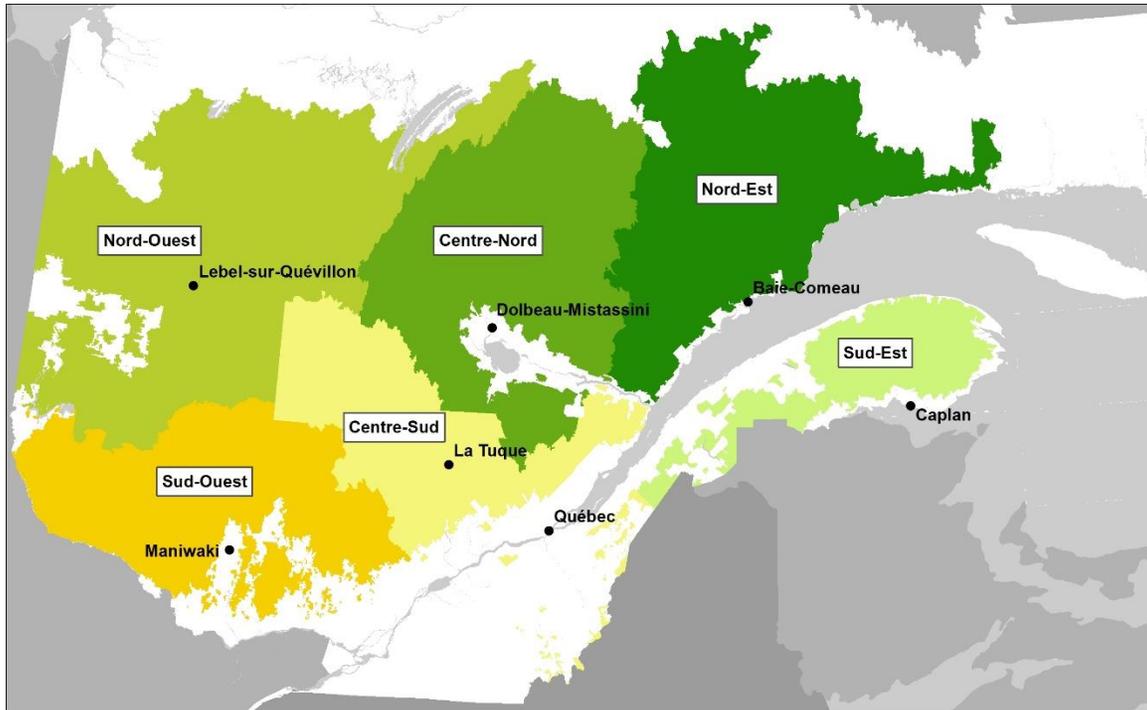
Le **prix de réserve** est le prix le plus bas que le BMMB est prêt à accepter pour une vente, compte tenu des conditions qui prévalent au moment de la vente. Afin de diminuer les risques de collusion, le prix de réserve n'est pas dévoilé aux acheteurs au moment de la vente.

Le **prix minimum** est le prix en deçà duquel aucune vente ne peut avoir lieu. Le prix estimé et le prix de réserve ne peuvent donc en aucun cas être inférieurs au prix minimum. Ce dernier correspond aux coûts moyens associés à la remise en production d'un secteur après la coupe forestière.

¹ Le Manuel de mise en marché des bois contient l'ensemble des informations sur les processus de vente du BMMB. Ce document peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://bmmب.gov.qc.ca/publications-et-reglements/manuel-de-mise-en-marche/>.

Les ventes à l'enchère sont réparties sur l'ensemble de la forêt publique commerciale. Pour réaliser ses activités, le BMMB a défini six territoires de mise en marché dans lesquels travaillent les équipes qui se consacrent aux ventes.

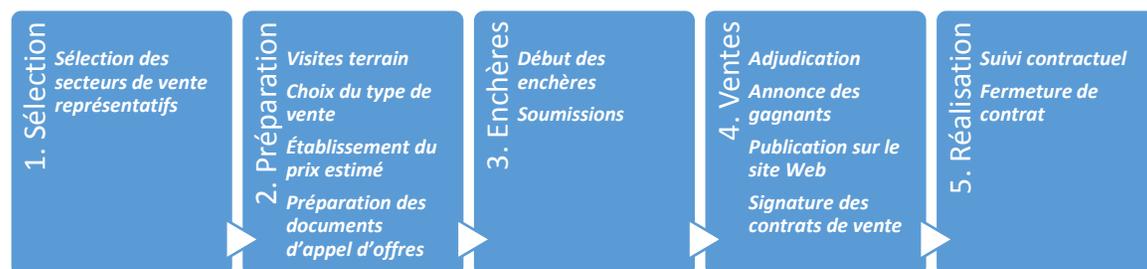
Figure 1 - Territoires de mise en marché du BMMB – période 2013-2018



Les six divisions territoriales suivent le même processus et sont guidées par les mêmes critères d'indépendance et de rigueur dans la réalisation de leurs activités. Elles mettent en œuvre certaines des fonctions qui sont conférées au BMMB par la Loi, dont les suivantes :

- Sélectionner les secteurs d'intervention dont les bois feront l'objet de ventes sur le marché libre;
- Réaliser les opérations relatives à la mise en marché des bois;
- Fixer les prix estimés des volumes de bois mis en vente.

Figure 2 - Processus de mise en marché des bois



Le processus de mise en marché débute par la sélection de secteurs dont les bois feront l'objet de ventes à l'enchère. Les secteurs sont sélectionnés de façon à être représentatifs des secteurs qui seront récoltés par les BGA (la représentativité est abordée dans la section 3 du présent bilan).

Au cours de la période 2013-2018, la presque totalité des bois a été vendue sur pied (98 %) et le volume résiduel a fait l'objet de ventes de bois récoltés ou livrés. Les contrats de vente issus des enchères ont eu une durée moyenne de deux ans afin d'accorder aux acheteurs une certaine flexibilité opérationnelle.

Soumissions électroniques

Lors des premières ventes à l'enchère, l'ensemble des soumissions était transmis par des bordereaux papier. Au fil des années, les enchérisseurs ont adopté le mode de soumission électronique par l'entremise du site Web du BMMB. En 2017-2018, 57 % des soumissions reçues l'étaient par voie électronique.

2.2 Améliorations apportées au mécanisme de mise en marché

Au cours de la période 2013-2018, le BMMB a adapté ses processus de travail afin de mieux tenir compte des réalités des acheteurs de bois. Les principales réalisations sont les suivantes :

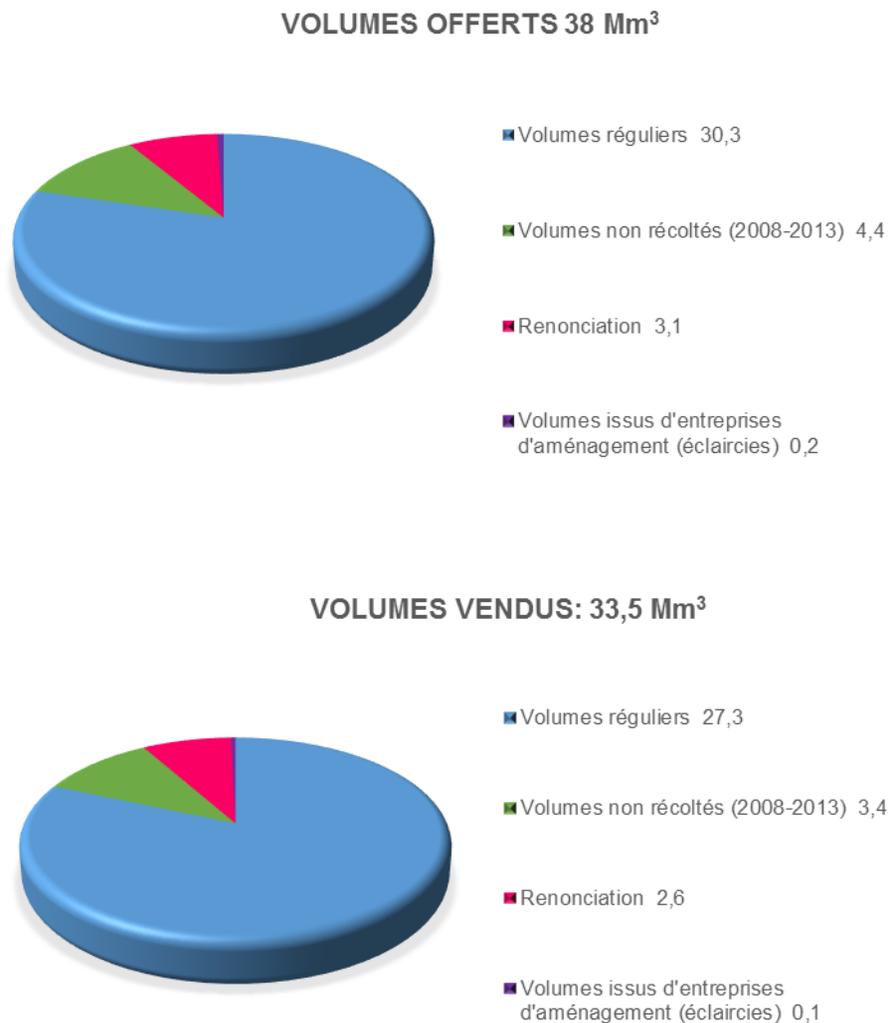
- Participation du BMMB à la création du programme de certification des entreprises d'aménagement forestier mis en place par le Bureau de normalisation du Québec, permettant aux entreprises de toutes tailles de se conformer aux exigences de certification de la Loi de façon simple, peu coûteuse et efficace;
- Participation du BMMB aux tables opérationnelles afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles en lien avec la programmation des ventes;
- Paiement par les acheteurs des cotisations aux organismes de protection des forêts (SOPFEU-SOPFIM) sur la base des volumes récoltés plutôt que sur les volumes estimés diminuant ainsi les risques financiers dans les situations où les volumes récoltés seraient moindres que ce qui était prévu à l'inventaire;
- Amélioration de la caractérisation des lots mis à l'enchère, notamment par l'utilisation de la technologie liée à la couverture LiDAR (modèles numériques de terrain, modèle hauteur de canopée, pentes), afin de diminuer le risque pour les acheteurs;
- Diminution des montants exigés à titre de garantie d'exécution pour les acheteurs faisant affaire régulièrement avec le BMMB;
- Ajout sur le site Web du BMMB des secteurs sélectionnés pour les ventes à venir afin d'améliorer la prévisibilité pour les enchérisseurs;
- Vente sur le marché libre des volumes provenant de plans spéciaux de récupération ou ayant fait l'objet de renonciation de la part des entreprises.

2.3 Résultats de l'offre et des ventes de bois

2.3.1 Volumes de bois offerts et vendus

Pour la période 2013-2018, le BMMB a offert un volume total de 38 Mm³ de bois. De ce nombre, 33,5 Mm³ ont trouvé preneurs. Le Bureau a mis à l'enchère plus que ses volumes réguliers initialement attribués. Ainsi, dans certaines régions, d'autres types de volumes ont été rendus disponibles pour les enchérisseurs, soit une portion de ceux non récoltés par les BGA durant la période 2008-2013 (VNR), ceux auxquels ont renoncé les BGA et ceux provenant d'éclaircies commerciales, volet entreprises d'aménagement forestier.

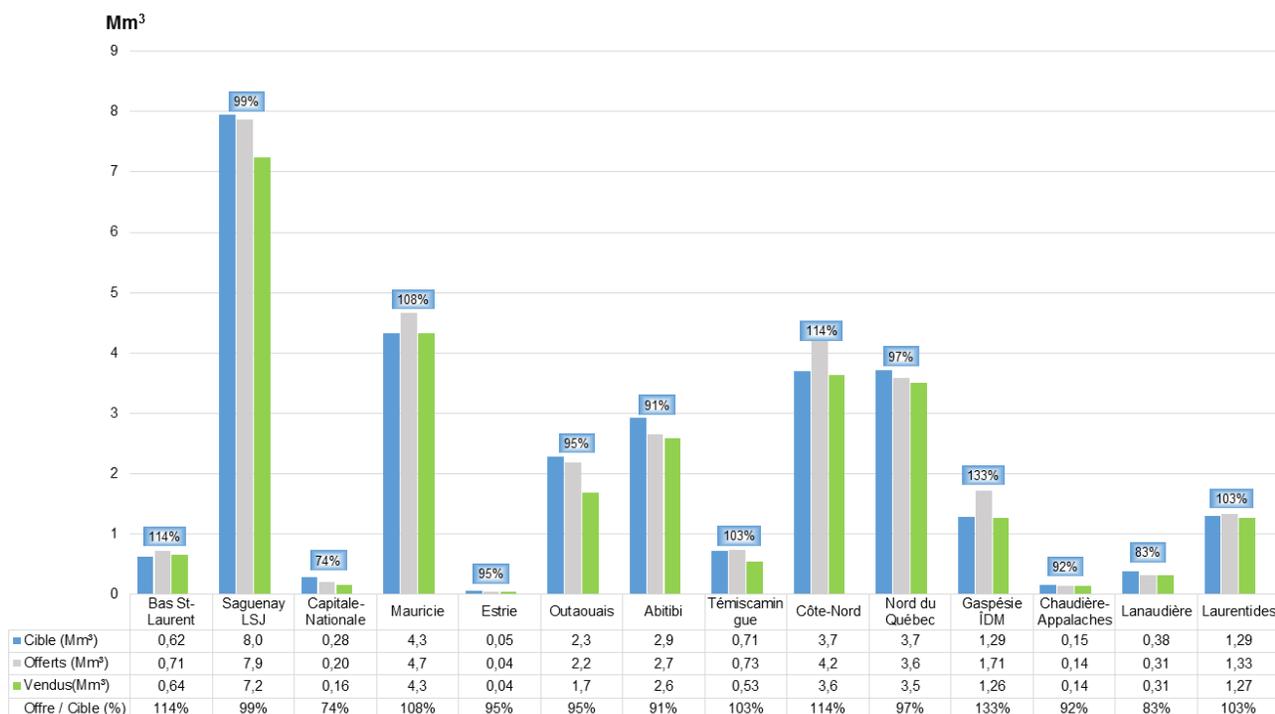
Figure 3 – Portrait des volumes offerts et vendus sur le marché libre par type de volumes- Période 2013-2018



Volumes réguliers

Le Bureau de mise en marché des bois a fixé le volume minimum requis à offrir sur le marché libre des bois à 25 % du volume disponible à la récolte. La cible d'offre initiale fixée à 29,6 Mm³ a ainsi été atteinte et dépassée. L'atteinte de la cible varie néanmoins d'une région à l'autre. La figure 4 présente le portrait par région des volumes offerts et vendus ainsi que le pourcentage d'atteinte de la cible par rapport à l'offre de bois sur le marché libre.

Figure 4 - Portrait par région d'attribution des volumes cibles, de l'offre et de la vente aux enchères de volumes réguliers - Période 2013-2018



Autres types de volumes

En sus des volumes réguliers prévus dans la stratégie forestière, d'autres types de volumes ont été offerts, tels que des volumes auxquels ont renoncé les BGA, des volumes non récoltés de la période 2008-2013 et des volumes provenant d'éclaircies commerciales issus des entreprises d'aménagement. Ces volumes en surplus mis à l'enchère totalisent 7,7 Mm³.

La plateforme d'enchères du bureau a également servi pour la mise en vente de volumes à l'extérieur des limites des unités d'aménagement. Des secteurs de récolte ont ainsi pu être offerts sur des forêts d'enseignement et de recherche ainsi que sur des territoires publics intramunicipaux. Il faut noter que ces volumes ne sont pas considérés dans le présent bilan quinquennal.

2.3.2 Taux d'adjudication

En considérant l'ensemble des volumes offerts et vendus durant la période 2013-2018, le taux d'adjudication global du marché libre se situe à 88 %. Puisque ce taux global inclus tous les types de volumes indépendamment du nombre de fois qu'ils ont été remis en vente, il importe de pousser l'analyse et de regarder le taux d'adjudication au premier tour des volumes réguliers confiés au BMMB ainsi que de comparer le taux d'adjudication annuel avec le taux d'utilisation des garanties d'approvisionnement.

Taux d'adjudication au 1^{er} tour

Le tableau 1 présente le taux d'adjudication au premier tour des volumes réguliers offerts sur le marché libre. Ainsi, chaque secteur est comptabilisé une seule fois soit dans l'année de sa première mise en vente par le BMMB.

Tableau 1- Taux d'adjudication au 1^{er} tour des volumes réguliers toutes essences

Année	Offerts (Mm ³)	Vendus (Mm ³)	Taux d'adjudication (%)
2013-2014	5,7	4,5	80
2014-2015	5,3	4,2	79
2015-2016	8,2	7,0	84
2016-2017	5,7	4,5	78
2017-2018	1,6	1,2	78
Total	26,5	21,4	81

Globalement, le taux d'adjudication au premier tour est de 81 %. Afin de tracer un portrait plus précis de la situation, il convient d'analyser les raisons pour lesquelles certains de ces secteurs ne sont pas adjugés au premier tour. Le tableau 2 présente un portrait de ces raisons. On y observe que 39 % des volumes invendus sont dans des secteurs pour lesquels le BMMB n'a reçu aucune mise et 31 % des volumes dans des secteurs pour lesquels la plus haute mise était inférieure au prix minimum. 10 % des volumes n'ont pas été vendus bien que la plus haute mise était supérieure au prix de réserve puisque le BMMB a reçu moins de 3 soumissions. Finalement, 3 % des volumes n'ont pas été vendus au premier tour, car les acheteurs se sont désistés au moment de la signature du contrat.

Tableau 2 - Portrait des volumes réguliers invendus toutes essences au 1^{er} tour

Raisons	Nbre de secteurs	Volumes réguliers toutes essences (Mm ³)	Proportion des volumes invendus (%)
Aucune mise	85	1,9	39
Mise <= Prix minimum	49	1,6	31
Prix minimum <= Mise <= Prix réserve	34	0,9	17
Prix réserve < = Mise < Prix estimé	22	0,5	10
Mise > ou = Prix estimé (non vendu)*	5	0,2	3
Total	195	5,1	100

*Secteurs pour lesquels les acheteurs se sont désistés

Plusieurs raisons peuvent rendre un secteur non attrayant et ainsi faire en sorte qu'il ne trouve pas preneur au premier tour. Tout comme pour les secteurs présents dans la planification annuelle des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, certains secteurs de vente nécessitent des ajustements à la planification (retraits/ajouts, changement d'accès, directives opérationnelles, etc.) alors que d'autres sont localisés dans des forêts dégradées ou présentant des contraintes opérationnelles importantes. Les secteurs invendus sont pour la plupart réofferts par le BMMB lors de ventes ultérieures.

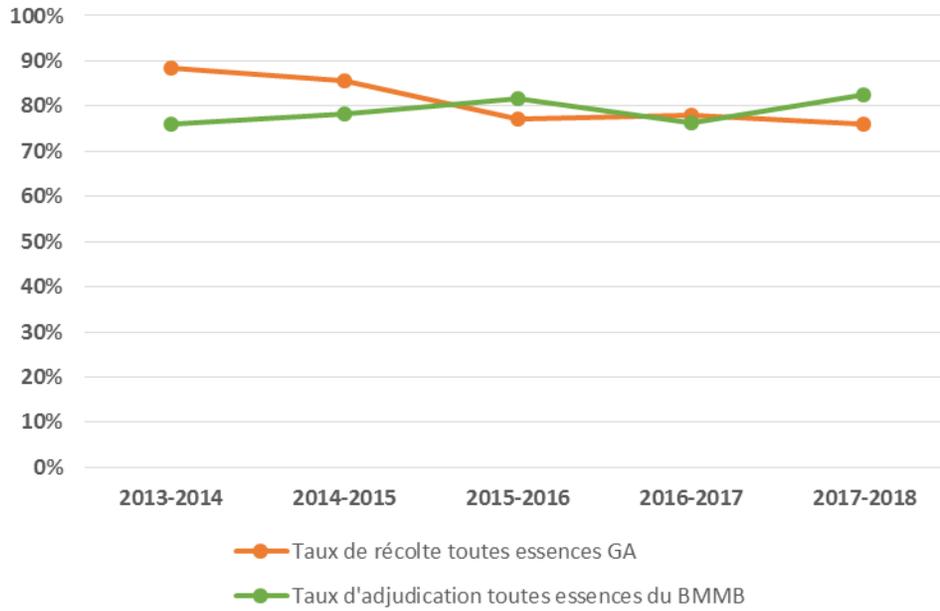
Taux d'adjudication annuel

Afin de comparer adéquatement le marché libre des bois avec le marché des garanties d'approvisionnement, le BMMB s'est engagé à ce que le taux d'adjudication annuel des ventes à l'enchère soit équivalent au taux de récolte des bois en garantie d'approvisionnement. Un même secteur pourra donc être comptabilisé dans plusieurs années financières. La figure 5 présente les résultats de la comparaison du taux d'adjudication du BMMB avec le taux de récolte des garanties d'approvisionnement par année.

Les années financières 2013-2014 et 2014-2015 correspondent à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier et présentent un écart entre les deux taux. Le taux de récolte des garanties d'approvisionnement est supérieur au taux d'adjudication du BMMB. Cet écart s'explique par la période d'adaptation qui a suivi la mise en place du nouveau régime forestier et du marché libre des bois.

À la suite de cette période d'adaptation, le mécanisme de mise en marché est devenu pleinement opérationnel et l'écart s'est réduit dans les trois dernières années de la période quinquennale, faisant en sorte que les secteurs mis aux enchères ont trouvé preneur dans une proportion semblable aux chantiers récoltés en garantie d'approvisionnement.

Figure 5 - Comparaison du taux d'adjudication du BMMB et du taux de récolte des garanties d'approvisionnement toutes essences – Période 2013-2018



Les améliorations apportées au mécanisme de mise en marché ont donc fait en sorte que le taux d'adjudication des ventes à l'enchère est en équilibre avec le taux de récolte des garanties d'approvisionnement.

3 Représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre

Cette section présente une analyse de la représentativité des secteurs offerts et vendus par le BMMB par rapport aux chantiers prévus à la planification et récoltés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), précisant la méthode utilisée ainsi que les constats qui en découlent.

La Loi confère au BMMB le mandat de sélectionner les secteurs qui feront l'objet de ventes à l'enchère. Pour ce faire, le BMMB choisit des secteurs représentatifs de ceux qui sont attribués aux BGA, à deux fins principales :

- Garantir la représentativité des données de référence utilisées pour établir la valeur marchande des bois sur pied;
- Assurer l'équité entre les BGA et les acheteurs du marché libre en leur offrant des secteurs de récolte équivalents.

3.1 Échelle et critères d'analyse

Afin d'assurer une analyse complète de la représentativité, tous les secteurs réguliers² mis à l'enchère sont pris en considération. L'analyse se fait en deux temps. D'abord, les secteurs sélectionnés par le BMMB sont comparés aux secteurs de récolte planifiés (secteurs offerts) pour les garanties d'approvisionnement. Ensuite, les secteurs vendus par le BMMB sont comparés aux secteurs récoltés par les BGA. Pour connaître le nombre de secteurs par région considérés dans l'analyse, se référer au document « Représentativité de bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre pour la période 2013-2018 » produit par le BMMB qui présente également les résultats détaillés de l'analyse par région³. Il faut noter qu'en raison du nombre insuffisant de secteurs de vente pour effectuer une analyse de représentativité adéquate, les résultats des régions 03 - Capitale-Nationale, 05 – Estrie, 14 – Lanaudière, sont présentés à titre indicatif sous les tableaux 4 et 5 et n'ont pas été analysés.

Cinq critères, présentés dans le tableau 3, ayant un effet significatif sur la valeur des bois d'un secteur de récolte ont été retenus afin de réaliser l'analyse de représentativité.

Les sources d'information utilisées pour calculer les valeurs des critères sont les mêmes pour tous les secteurs. Les données dendrométriques⁴ proviennent des compilations d'inventaires utilisées par le Bureau du forestier en chef pour le calcul des possibilités forestières 2013-2018. Quant aux données liées à l'exploitation, elles sont issues d'une

² Les secteurs réguliers excluent les volumes non récoltés de la période 2008-2013, les renonciations et les volumes issus d'entreprises d'aménagement (éclaircies).

³ L'analyse par région fait référence aux régions d'application des garanties d'approvisionnement, le rapport complet sur la représentativité est disponible sur le [site Web du BMMB](#).

⁴ Information concernant la mesure du diamètre, de la hauteur et du volume des arbres ou des dimensions de l'ensemble d'un peuplement forestier. Exemples de données dendrométriques : surface terrière, nombre de tiges, volume.

base de données provinciale, produite par le BMMB à partir des mêmes intrants et procédures que ceux du modèle de tarification forestière.

Tableau 3 - Critères d'analyse de la représentativité

Critères	Impacts
1. Volume marchand à l'hectare (m ³ /ha)	Influence plusieurs postes de coûts des opérations forestières, dont les coûts de chemins forestiers.
2. Volume marchand par tige (m ³ /tige)	Influence la productivité des opérations de récolte et la valeur des produits qui en découlent. Les bois de grande dimension produisent généralement plus de valeur.
3. Distance de transport (km)	Influence les coûts de transport qui entrent dans les composantes du coût d'approvisionnement. Une moyenne pondérée de la distance des cinq usines de transformation du bois les plus proches est calculée en fonction des différents produits.
4. Composition en essence	Influence la valeur du panier de produits qui peut être généré à partir d'un secteur de récolte.
5. Indice de coûts d'approvisionnement (en base 100)	Regroupe les coûts de construction et d'entretien des chemins, de la récolte et du transport, du déplacement de la machinerie, des camps forestiers ainsi que les coûts directs. Cet indice intègre l'ensemble des variables qui influencent le coût d'approvisionnement, dont les quatre critères précédents.

D'autres critères peuvent également être considérés selon les régions lors de la sélection de secteurs. À titre d'exemple, le respect ou l'atteinte de la stratégie d'aménagement forestier, ou encore la mise en place de plans spéciaux de récupération.

3.2 Évaluation et résultats de la représentativité

Pour favoriser l'équité entre les BGA et les acheteurs du marché libre, un maximum de similarité entre les caractéristiques des secteurs est requis. Les secteurs sélectionnés pour le marché libre sont considérés comme représentatifs lorsque, pour les cinq critères d'analyse ci-dessus, les écarts par rapport aux secteurs en garantie d'approvisionnement sont inférieurs aux limites retenues (maximum de plus ou moins 10 % d'écart pour chaque critère). Selon la précision des données, le plafond utilisé pour l'évaluation statistique de la représentativité est une différence d'au plus 10 % entre les caractéristiques des secteurs des garanties d'approvisionnement et celles des secteurs du marché libre. Ce seuil a été fixé dès le début de la période quinquennale 2013-2018 et l'objectif fut maintenu sur toute la période pour chaque région d'application des garanties d'approvisionnement.

Une synthèse des résultats obtenus à l'échelle provinciale et régionale est présentée dans la prochaine section. Des fiches synthèses par région d'application des garanties d'approvisionnement sont reproduites et disponibles dans le rapport publié sur le [site Web du BMMB](#).

3.3 Faits saillants et analyse par région

En ce qui concerne les secteurs sélectionnés et offerts, le tableau 4 présente les résultats obtenus au regard des différents critères d'analyse considérés, selon la région, pour l'ensemble des secteurs sélectionnés par le BMMB et des chantiers offerts aux BGA. Globalement, les cinq critères ont été atteints avec une différence moyenne par région variant de 0 à 2 %. Cela signifie que les secteurs sélectionnés par le BMMB sont représentatifs des chantiers offerts aux BGA.

Le tableau 5 présente quant à lui les résultats obtenus à l'égard des différents critères considérés, selon la région pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA. Ceux-ci contiennent l'ensemble des blocs planifiés touchés par la récolte. Les cinq critères ont été atteints avec une différence moyenne par région d'application des garanties d'approvisionnement variant de 0 à 3 %. Les écarts les plus élevés sont relatifs au volume marchand par tige et à la distance de transport. Cela signifie que les secteurs vendus par le BMMB sont généralement représentatifs des chantiers récoltés par les BGA.

Tableau 4 - Résultats selon les cinq critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs sélectionnés par le BMMB et les chantiers offerts aux BGA

Région d'application des garanties d'approvisionnement	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%)			
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM ¹	BOP ²	PEU ³	Feuillus durs
Bas-Saint-Laurent	Marché libre	140	0,179	86	100	68	9	7	14
	Garantie	140	0,185	85	100	62	8	9	15
	Différence	0 %	-3 %	1 %	0 %	6 %	1 %	-2 %	-1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Marché libre	108	0,109	152	100	84	9	6	1
	Garantie	109	0,110	148	100	80	11	8	1
	Différence	-1 %	-1 %	3 %	0 %	4 %	-2 %	-2 %	0 %
Mauricie	Marché libre	101	0,157	144	100	60	19	12	8
	Garantie	101	0,162	142	100	57	19	10	12
	Différence	0 %	-3 %	1 %	0 %	3 %	0 %	2 %	-4 %
Outaouais	Marché libre	166	0,266	134	99	20	8	10	50
	Garantie	155	0,236	142	101	26	10	11	41
	Différence	7 %	11 %	-6 %	-2 %	-6 %	-2 %	-1 %	9 %
Abitibi-Témiscamingue	Marché libre	103	0,145	119	99	61	11	13	9
	Garantie	111	0,152	125	100	59	11	13	11
	Différence	-8 %	-5 %	-5 %	-1 %	2 %	0 %	0 %	-2 %
Côte-Nord	Marché libre	113	0,108	213	101	91	5	4	0
	Garantie	110	0,106	213	99	90	6	4	0
	Différence	3 %	2 %	0 %	2 %	1 %	-1 %	0 %	0 %
Nord-du-Québec	Marché libre	105	0,099	131	98	88	2	10	0
	Garantie	103	0,101	140	100	84	2	14	0
	Différence	2 %	-2 %	-7 %	-2 %	4 %	0 %	-4 %	0 %
Gaspésie	Marché libre	153	0,133	151	101	73	12	11	3
	Garantie	156	0,137	153	100	73	10	12	3
	Différence	-2 %	-3 %	-1 %	1 %	0 %	2 %	-1 %	0 %
Chaudière-Appalaches	Marché libre	144	0,175	98	97	54	7	10	22
	Garantie	135	0,188	108	101	48	7	9	30
	Différence	6 %	-7 %	-10 %	-4 %	6 %	0 %	1 %	-8 %
Laurentides	Marché libre	158	0,253	174	102	31	12	5	46
	Garantie	162	0,273	161	100	26	11	5	52
	Différence	-3 %	-8 %	7 %	2 %	5 %	1 %	0 %	-6 %
Province de Québec	Marché libre	124	0,156	149	100	66	10	8	13
	Garantie	124	0,158	148	100	61	11	9	16
	Différence	0 %	-1 %	1 %	0 %	5 %	-1 %	-1 %	-3 %

Résultats ci-dessous présentés à titre indicatif seulement

Région d'application des garanties d'approvisionnement	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%)			
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM ¹	BOP ²	PEU ³	Feuillus durs
Capitale-Nationale	Marché libre	119	0,175	107	103	35	12	13	38
	Garantie	126	0,173	110	100	48	16	7	28
	Différence	-6 %	1 %	-3 %	3 %	-13 %	-4 %	6 %	10 %
Estrie	Marché libre	147	0,217	87	99	30	8	3	55
	Garantie	144	0,217	97	101	26	11	7	53
	Différence	2 %	0 %	-11 %	-2 %	4 %	-3 %	-4 %	2 %
Lanaudière	Marché libre	147	0,206	123	99	37	19	10	28
	Garantie	148	0,198	128	100	37	19	11	27
	Différence	-1 %	4 %	-4 %	-1 %	0 %	0 %	-1 %	1 %

¹ Les autres résineux ne sont pas présentés

² Bouleau à papier

³ Peupliers

Tableau 5 - Résultats selon les cinq critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA

Région d'application des garanties d'approvisionnement	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%)			
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM ¹	BOP ²	PEU ³	Feuillus durs
Bas-Saint-Laurent	Marché libre	167	0,211	58	97	68	9	6	13
	Garantie	168	0,208	62	100	64	9	9	14
	Différence	-1 %	1 %	-7 %	-3 %	4 %	0 %	-3 %	-1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Marché libre	107	0,110	159	100	86	9	5	0
	Garantie	102	0,107	163	100	81	11	7	1
	Différence	5 %	3 %	-3 %	0 %	5 %	-2 %	-2 %	-1 %
Mauricie	Marché libre	143	0,161	132	99	59	16	11	12
	Garantie	142	0,168	137	101	57	16	10	15
	Différence	1 %	-4 %	-4 %	-2 %	2 %	0 %	1 %	-3 %
Outaouais	Marché libre	167	0,269	130	99	21	8	10	49
	Garantie	153	0,228	136	100	27	11	12	39
	Différence	8 %	15 %	-5 %	-1 %	-6 %	-3 %	-2 %	10 %
Abitibi-Témiscamingue	Marché libre	123	0,159	139	99	57	11	11	13
	Garantie	127	0,167	140	100	53	11	12	16
	Différence	-3 %	-5 %	-1 %	-1 %	4 %	0 %	-1 %	-3 %
Côte-Nord	Marché libre	112	0,101	204	100	91	5	4	0
	Garantie	111	0,102	211	100	90	6	4	0
	Différence	1 %	-1 %	-3 %	0 %	1 %	-1 %	0 %	0 %
Nord-du-Québec	Marché libre	131	0,111	131	98	89	2	9	0
	Garantie	132	0,111	138	100	86	2	12	0
	Différence	-1 %	0 %	-5 %	-2 %	3 %	0 %	-3 %	0 %
Gaspésie	Marché libre	152	0,146	124	100	77	11	8	3
	Garantie	159	0,137	126	100	77	9	11	2
	Différence	-5 %	6 %	-2 %	0 %	0 %	2 %	-3 %	1 %
Chaudière-Appalaches	Marché libre	147	0,168	93	96	57	5	10	20
	Garantie	144	0,184	105	101	48	7	9	30
	Différence	2 %	-10 %	-13 %	-5 %	9 %	-2 %	1 %	-10 %
Laurentides	Marché libre	166	0,277	125	99	25	10	6	54
	Garantie	159	0,27	129	100	29	9	5	51
	Différence	4 %	3 %	-3 %	-1 %	-4 %	1 %	1 %	3 %
Province de Québec	Marché libre	131	0,156	143	99	66	9	7	14
	Garantie	127	0,150	147	100	64	10	8	13
	Différence	2 %	4 %	-3 %	-1 %	2 %	-1 %	-1 %	1 %

Résultats ci-dessous présentés à titre indicatif seulement

Région d'application des garanties d'approvisionnement	Allocation	Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%)			
		(m ³ /ha)	(m ³ /tige)	(km)	base 100	SEPM ¹	BOP ²	PEU ³	Feillus durs
Capitale-Nationale	Marché libre	118	0,182	98	97	42	11	7	38
	Garantie	117	0,158	121	100	48	16	10	24
	Différence	1 %	13 %	-23 %	-3 %	-6 %	-5 %	-3 %	14 %
Estrie	Marché libre	143	0,215	93	99	29	9	4	55
	Garantie	142	0,239	95	101	23	9	5	61
	Différence	1 %	-11 %	-2 %	-2 %	6 %	0 %	-1 %	-6 %
Lanaudière	Marché libre	147	0,22	106	102	30	17	12	37
	Garantie	152	0,192	99	100	37	20	13	24
	Différence	-3 %	13 %	7 %	2 %	-7 %	-3 %	-1 %	13 %

¹ Les autres résineux ne sont pas présentés

² Bouleau à papier

³ Peupliers

3.4 Atteinte des objectifs de représentativité

- Huit des dix régions retenues pour l'analyse ne présentent aucun écart notable pour l'ensemble des critères considérés.
- Deux régions présentent des écarts de plus de 10 %, le premier étant relatif au volume par tige qui est plus élevé parmi les secteurs sélectionnés et vendus par le BMMB en Outaouais et le deuxième étant relatif à la distance de transport et au volume par tige en Chaudière-Appalaches qui sont moins élevés pour les secteurs sélectionnés et vendus par le BMMB.
- Les écarts constatés ne dépassent que légèrement le seuil de 10 %.

Malgré de légers écarts, il est possible de conclure, avec le seuil de tolérance prédéterminé de plus ou moins 10 %, que les secteurs mis en vente par le BMMB sont représentatifs de ceux offerts en garantie d'approvisionnement à l'échelle régionale autant qu'à la grandeur du Québec.

Le marché libre atteint ses objectifs sans porter préjudice aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et les secteurs offerts sont représentatifs.

4 Résultat des objectifs visés par le marché libre

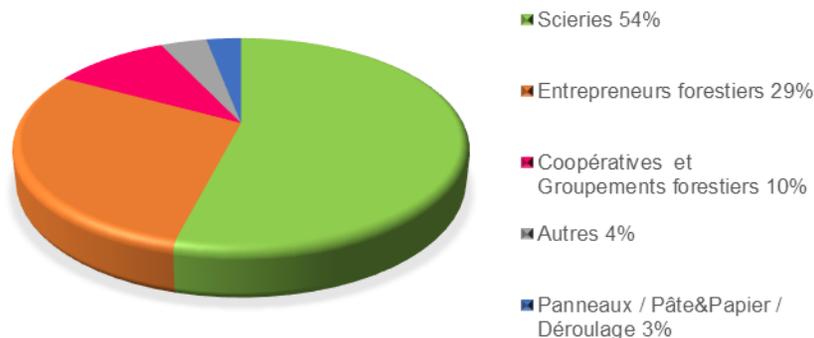
Cette section porte sur l'atteinte des objectifs du marché libre. Chaque objectif est revu et des analyses approfondies permettent d'évaluer si la mise en place d'un marché libre des bois en forêt publique a eu les effets escomptés.

Objectif 1 : Ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique

Un des objectifs visés par la création d'un marché libre des bois est de permettre à de nouveaux intervenants d'avoir accès aux bois des forêts de l'État. Ainsi, toute personne ou entreprise peut participer au processus de vente à l'enchère.

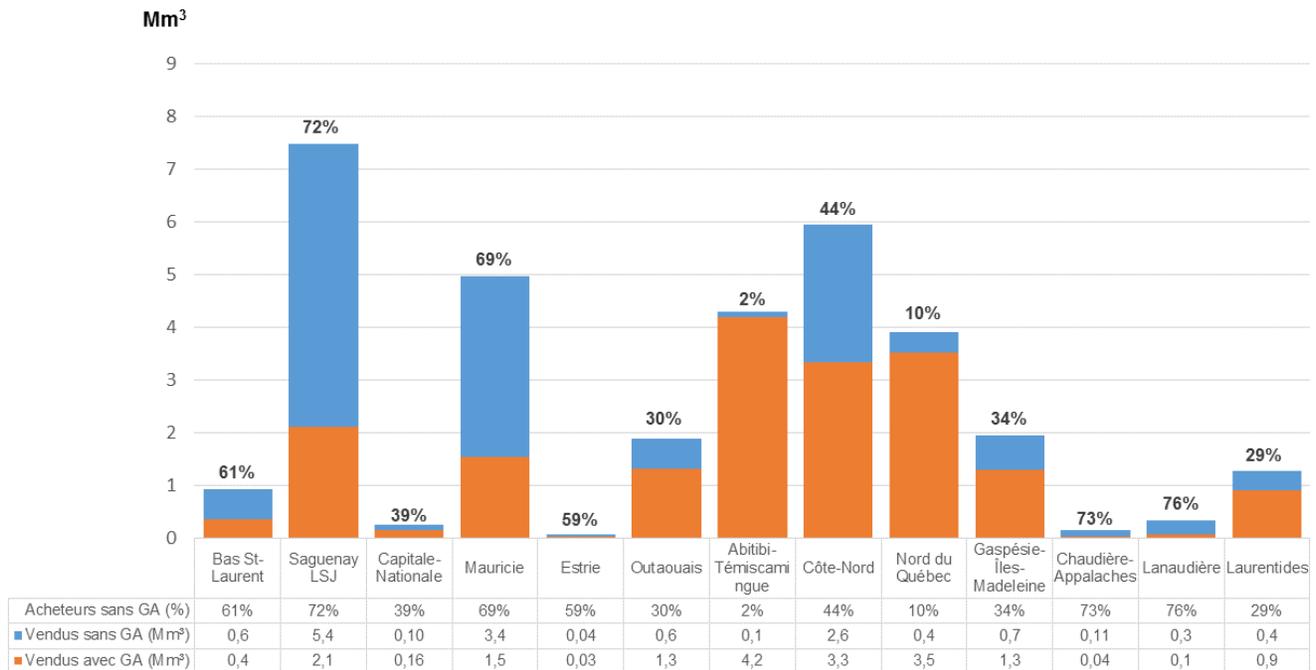
Au total, plus de 130 acheteurs différents ont remporté des volumes de bois sur le marché libre. Ce sont majoritairement des acheteurs qui possèdent des scieries (54 %) qui ont effectué le plus grand nombre d'achats. Les entrepreneurs forestiers arrivent en second en remportant près de 30 % des volumes et les coopératives et groupements forestiers atteignent 10 %.

Figure 6 – Répartition des types d'acheteurs sur le marché libre basée sur les volumes vendus - Période 2013-2018



Le marché libre a permis à plus de 80 acheteurs sans garantie d'approvisionnement de remporter des volumes qui étaient autrefois réservés aux détenteurs de droits forestiers. La majorité de ces acheteurs sont représentés par des entrepreneurs forestiers à 67 % et par des coopératives/groupements forestiers à près de 24 %. Les acheteurs sans garantie d'approvisionnement ont remporté 43 % des volumes vendus sur le marché libre correspondant à un volume total de 14,6 Mm³. En nombre, ces acheteurs ont acquis 46 % des secteurs, soit plus de 470 secteurs de vente. Les acheteurs sans garantie d'approvisionnement sont fortement représentés et actifs dans certaines régions du Québec alors qu'ils sont très faiblement représentés dans d'autres régions, comme le démontre la figure 7.

Figure 7 – Représentation des volumes totaux vendus sur le marché libre par région d’attribution et ratio des acheteurs sans garantie d’approvisionnement - Période 2013-2018



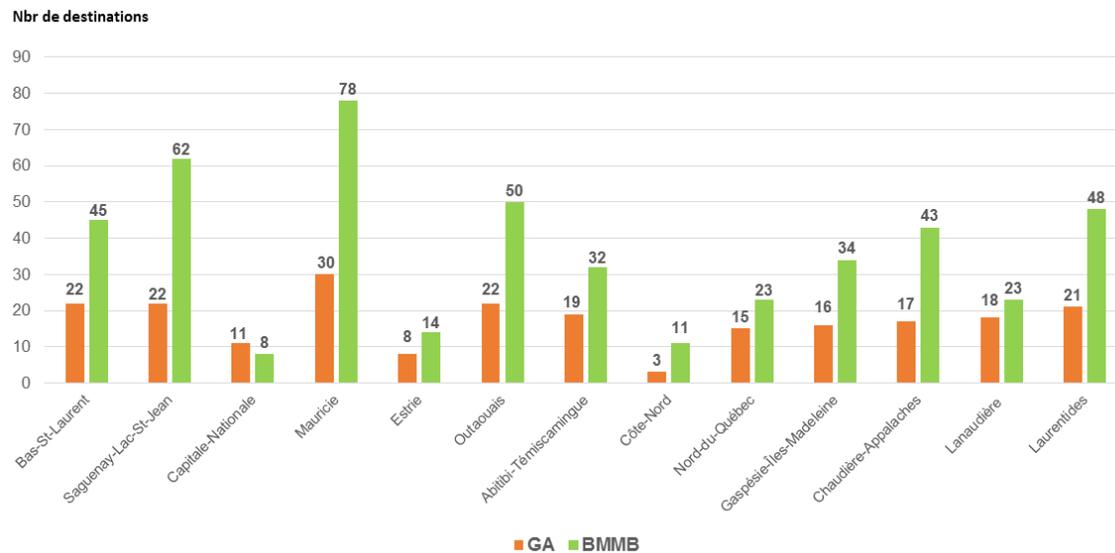
En somme, la mise en place d’un marché libre a permis d’ouvrir l’accès à la forêt publique à de nouveaux intervenants. Les entrepreneurs et coopératives forestières, qui ont été particulièrement actifs sur le marché libre, sont des maillons importants de la chaîne de création de valeur en contribuant à l’utilisation optimale de la ressource forestière.

Objectif 2 : Encourager la performance et l’utilisation optimale de la ressource

L’implantation d’un marché libre des bois en forêt publique vise également à favoriser une utilisation optimale de la ressource forestière et à encourager l’efficacité et l’efficience du secteur forestier. Comme les bois du marché libre ne sont soumis à aucune contrainte quant à leur destination, cette efficience se manifeste principalement par l’optimisation dans les livraisons.

Cette optimisation peut se mesurer en analysant les destinations finales des bois récoltés dans les secteurs vendus sur le marché libre. La figure 8 présente le nombre de destinations totales pour les bois de garantie d’approvisionnement comparés au nombre de destinations totales déclarées par les acheteurs pour les secteurs du marché libre.

Figure 8 - Comparaison du nombre de destinations en garantie d’approvisionnement et sur le marché libre - Période 2013-2018



La présence de plusieurs acheteurs qui ne sont pas liés à des usines de transformation (entrepreneurs forestiers, coopératives, etc.) est l’une des raisons principales expliquant cette situation. En effet, ces entreprises visent à optimiser la valeur de chaque secteur de récolte en destinant chaque bille à l’usine qui est en mesure d’en tirer le maximum de valeur ajoutée et, donc, d’offrir le plus haut prix. Ce principe offre de nouvelles possibilités, entre autres pour de plus petites entreprises, et permet de retirer plus de valeur de la forêt québécoise.

Dans l’ensemble, la comparaison du nombre de destinations des bois permet de constater que la mise en place du marché libre encourage l’utilisation optimale de la ressource forestière.

Objectif 3 : Obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d’enchère aux bois sous garantie d’approvisionnement

Un des objectifs du marché libre est d’obtenir des prix de marché pour établir la valeur marchande des bois sur pied (VMBS).

En 2015-2016, un nouveau modèle de tarification permettant de transposer les prix d’enchères a été élaboré par le BMMB. Il permet une transposition directe et simplifiée des prix d’enchères par l’utilisation d’une équation statistique qui traduit l’importance accordée par les acheteurs aux variables qui influencent la valeur des bois. Cette approche est transparente et permet aux industriels de reproduire le calcul de la VMBS en fonction des variables biophysiques, économiques et modélisées des zones de tarification.

Il existe deux équations pour établir la tarification : l'équation SEPM (75 % ou plus de volumes de SEPM dans le secteur) et l'équation feuillus et pins (secteurs ayant moins de 75 % de volumes de SEPM).

Tarification spécifique à chaque essence du groupe SEPM

En 2015-2016, une tarification spécifique à chaque essence du groupe SEPM a été implantée. Cette modification permet une meilleure adéquation entre la valeur marchande des bois sur pied payée par les entreprises et la juste valeur des bois récoltés.

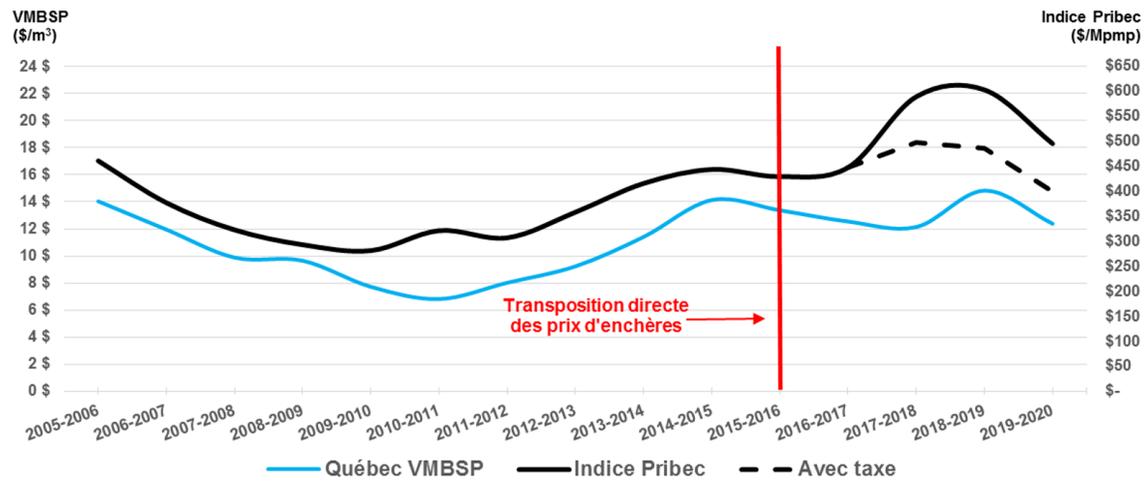
Le BMMB utilise comme base de référence pour l'établissement des équations les cinq dernières années de ventes à l'enchère. Il importe de mentionner que les secteurs invendus ne font pas partie de la base de données pour les équations de transposition étant donné l'absence de transaction.

Obligations supplémentaires des BGA

Les BGA assument des coûts additionnels que les acheteurs sur le marché libre n'ont pas (ex. : coûts de planification et coûts de construction de chemins primaires). Un ajustement à la VMBSP est effectué afin de tenir compte de ces coûts supplémentaires.

La figure 9 présente l'évolution de la VMBSP-SEPM ainsi que l'indice Pribec, un outil de référence sur l'évolution des prix du marché du bois d'œuvre pour l'est de l'Amérique du Nord. La ligne bleue présente l'évolution de la valeur marchande des bois sur pied en $\$/m^3$ (sur l'axe de gauche) depuis 2005-2006. La ligne noire présente l'évolution des prix de marché en $\$/Mpm$ (axe de droite). La section pointillée présente la situation qui prévaut depuis l'imposition des taxes sur les exportations de bois d'œuvre canadien. La ligne rouge, quant à elle, indique l'année à laquelle le modèle de transposition directe des prix a été implanté (2015-2016). Ce graphique démontre que la valeur marchande des bois sur pied payée par les entreprises forestières du Québec est en lien direct avec les conditions des marchés des produits finis, et l'implantation du marché libre n'a pas modifié cette étroite relation.

Figure 9 – Valeur marchande des bois sur pied de SEPM et indice Pribec par année



Objectif 4 : Contribuer à la défense du Québec dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier

La mise en place d'un marché libre des bois dans la forêt publique québécoise et l'utilisation des résultats des ventes à l'enchère pour établir la VMBSP permettent au Québec d'avoir un dossier solidement documenté lors des différentes enquêtes menées par les instances américaines dans le cadre des conflits commerciaux touchant le secteur forestier. Les mécanismes d'enchère et de transposition permettent de faire la démonstration que l'ensemble de la ressource forestière publique est vendue au prix du marché.

Le marché libre constitue le point central de la défense du Québec face aux allégations de subvention lors des enquêtes du Département du commerce américain. Les règles de mise en marché contribuent à la robustesse du dossier du Québec. D'ailleurs, le Dr Robert C. Marshall, professeur du Département d'économie de l'Université de Pennsylvanie aux États-Unis, auteur de textes portant notamment sur la collusion, a été mandaté pour évaluer l'efficacité des mécanismes d'enchère du Québec dans le cadre du plus récent conflit sur le bois d'œuvre. Ses travaux l'ont amené à conclure que les règles de mise en marché instaurées en place au Québec sont robustes face à la collusion et font en sorte que les prix qui résultent des enchères sont des prix de marché valides et libres de distorsions qui pourraient être possiblement induites par le gouvernement. Le rapport de M. Marshall a été déposé auprès du Département du commerce américain dans le cadre de l'enquête sur le bois d'œuvre et contribuera à la défense du Québec dans ce dossier.

5 Conclusion

La mise en place d'un marché libre des bois dans les forêts publiques du Québec constituait un changement majeur du régime forestier québécois. La première période quinquennale aura permis d'instaurer un mécanisme d'enchères répondant aux conditions d'un marché libre, d'y apporter des améliorations et de procéder à la mise aux enchères d'une portion significative des bois de la forêt publique québécoise.

Le BMMB, par l'entremise d'un processus d'enchères respectant des critères de marché reconnus à travers le monde, a été en mesure d'atteindre les objectifs fixés initialement. Les éléments suivants concourent à ce constat :

- Les volumes offerts et vendus sur le marché libre représentent plus de 25 % des bois attribuables en forêt publique et servent à déterminer la VMBSB;
- Le taux d'adjudication des ventes à l'enchère est en équilibre avec le taux de récolte des garanties d'approvisionnement;
- La représentativité des secteurs offerts et vendus par le BMMB;
- La diversité d'acheteurs et le nombre élevé de destinations des bois vendus.

Par ailleurs, les résultats des ventes obtenus sur le marché libre servent d'intrants au processus de transposition qui fait en sorte que l'ensemble des bois récoltés dans la forêt publique est tarifé à sa juste valeur marchande. Il a également été démontré que les règles de mise en marché instaurées durant cette période sont solides face à la collusion et font aussi en sorte que les prix qui résultent des enchères sont des prix de marché valides.

Perspectives pour la prochaine période quinquennale

Le BMMB suit continuellement l'évolution des marchés et des besoins de sa clientèle. Au cours de la période 2013-2018, il a su adapter ses processus de travail afin de mieux tenir compte des réalités des acheteurs de bois. Avec un nouveau cycle quinquennal de ventes entamé pour la période 2018-2023, le BMMB poursuivra son engagement d'amélioration continue, notamment en mettant à jour sa stratégie d'affaires. Elle visera entre autres à améliorer et simplifier le processus de mise en marché afin de continuer à bien répondre aux attentes de la clientèle.

Le BMMB poursuivra également le développement du marché libre des bois au Québec de manière à soutenir le développement économique régional et à contribuer à la prévisibilité des approvisionnements forestiers.

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 